

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Marc Falquet, Patrick Lussi,  
Bernhard Riedweg, Christina Meissner et  
Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 7 janvier 2013*

## **Proposition de motion**

**Le Service de protection des mineurs au centre d'un système bureaucratique dépassé : pour le bien des familles et des collaborateurs, une réforme s'impose !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Service de protection des mineurs (SPMi) est souvent critiqué pour ses interventions jugées désastreuses pour les familles dans la détresse ;
- que le SPMi souffre aujourd'hui d'une rigidité bureaucratique ;
- que le personnel et la hiérarchie du SPMi sont ainsi soumis à un stress qui altère la mission d'aide et de protection dévolue à ce service ;
- que des parents dans la détresse ayant besoin d'une aide ponctuelle ou faisant appel au SPMi se voient parfois retirer la garde de leurs enfants ;
- que les parents qui contestent les décisions du Tribunal tutélaire font l'objet d'expertises psychiatriques ;
- que des fratries sont séparées dans les foyers et des enfants placés parfois dans d'autres cantons, très loin de leurs proches ;
- que, faute de places dans les foyers, des enfants en bonne santé sont placés à l'hôpital ;
- que l'attente pour pouvoir visiter des enfants placés dans un lieu surveillé peut atteindre jusqu'à six mois ;
- que des assistants sociaux non qualifiés en psychologie procèdent à des évaluations psychologiques ;

- que des parents malades ou disposant de logements modestes se voient retirer la garde de leurs enfants ;
- que des enfants malades ayant besoin de l'affection de leurs parents sont retirés à leurs familles ;

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre les réformes nécessaires afin que le SPMi privilégie des méthodes de travail et d'intervention non traumatisantes, axées sur des solutions d'apaisement, concertées et constructives, visant à l'équilibre ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale et familiale ;
- à réviser le système des expertises psychiatriques telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui sur les familles ;
- à favoriser le retour des enfants placés dans les foyers dans leurs familles (pères, mères ou proches) ;
- à améliorer les conditions de travail du personnel du SPMi, notamment au travers d'une hiérarchie compétente et à l'écoute.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Chacun s'accorde à ce que les enfants soient protégés, voire éloignés de leurs parents ou d'un des parents, en cas de pédophilie, de maltraitance, de violence ou de toxicomanie grave notamment. Lorsque la famille n'est plus à même de garantir la protection à laquelle l'enfant a droit, le SPMi est chargé de veiller aux intérêts de l'enfant et de le protéger.

Pendant, malgré les crises et les difficultés que traversent les familles, l'Etat ne devrait pas se substituer trop facilement aux parents comme cela semble être le cas aujourd'hui en Suisse et à Genève en particulier. Il faut dire que, suite au drame de Meyrin en 2001 qui avait coûté la vie à la fille d'une mère toxicomane, le SPMi s'est barricadé et souffre aujourd'hui d'une très grande rigidité bureaucratique.

Depuis plusieurs années, de nombreux témoignages de familles, de parents, de proches, d'associations, de policiers, d'avocats, de thérapeutes ou encore d'anciens collaborateurs du SPMi mettent en exergue les interventions désastreuses de ce service pour les familles dans la détresse. D'autres dysfonctionnements graves relevant souvent d'abus de pouvoir ou d'une mentalité rétrograde ont également été mentionnés par les témoins.

### **Des enfants retirés à leurs parents pour toutes sortes de raisons et placés dans des lieux inadaptés**

Il faut savoir qu'à Genève des enfants sont retirés à leurs parents pour toutes sortes de raisons : logements considérés comme trop petits, parents malades, enfants malades, mamans ne parlant pas le français, mamans analphabètes et sans défense, manque de collaboration avec le SPMi ou le Tribunal, tensions au sein du couple, soupçons de maltraitance, etc. Etonnamment, il arrive aussi que, dans des cas d'extrême gravité, le SPMi fasse preuve d'une passivité coupable.

Or, une fois un enfant placé, les parents ont toutes les peines du monde à le récupérer. Il arrive que des fratries soudées soient séparées et que des enfants soient parfois placés dans d'autres cantons. Le droit fondamental des parents d'entretenir des relations personnelles avec leur(s) enfant(s) ou de l'enfant avec ses parents se trouve ainsi fortement restreint. Par ailleurs, des

parents peuvent attendre jusqu'à six mois pour pouvoir rendre visite à leurs enfants dans un point de rencontre.

Par manque de place dans les foyers, des enfants sont également placés à l'hôpital. Cette pratique aberrante occasionne une surcharge de travail pour le personnel soignant, lequel doit se substituer aux éducateurs. Cette situation augmente les traumatismes chez les enfants, provoquant une phobie de l'hôpital et une détérioration de leur santé. Ils se voient prescrire des médicaments avec leurs effets secondaires et en deviennent parfois dépendants. Des enfants souffrant de maladies génétiques ou d'autisme, ayant un besoin vital de l'affection de leurs familles, ont été retirés à leurs parents et placés à l'Hôpital. Cela est incompréhensible.

Le système d'enlèvement préventif permet aux hiérarchies du SPMi d'affirmer que l'administration fait tout son possible pour protéger l'enfant. Cependant, les carences affectives et les traumatismes provoqués par les décisions préventives peuvent altérer durablement le chemin de vie de l'enfant et péjorer la situation de toute la famille ainsi que celle des proches. Paradoxalement, les parents et les enfants qui avaient besoin de l'aide du SPMi voient leur situation se dégrader tant sur le plan psychique, social que financier au point parfois de commettre l'acte irréparable du suicide.

### **Une psychiatrie utilisée à l'encontre des familles pour asseoir les décisions judiciaires ou administratives**

Des parents n'ayant commis aucun délit et ne souffrant pas de maladies mentales, se voient psychiatisés et criminalisés.

Les parents considérés comme récalcitrants, ou qui contestent les retraits de garde, sont soumis à des expertises psychiatriques. Ces expertises sont-elles objectives, lorsque l'on connaît les conditions de stress, de malheur et de révolte légitime dans lesquelles sont poussés parents et enfants ? Est-ce que les « troubles » diagnostiqués n'auraient pas également un lien avec les émotions naturelles des parents poussés à bout par les injustices, les brimades et les tracasseries qu'ils subissent ?

### **Des conditions de travail contestées, une hiérarchie qui néglige ses collaborateurs**

Les collaborateurs du SPMi ont à plusieurs reprises dénoncé les mauvaises conditions de travail régnant au sein de leur service. La hiérarchie est fortement critiquée parce qu'elle met la priorité sur la protection de l'image du SPMi et du DIP, ainsi que le respect des procédures, au détriment de la protection des personnes. Le personnel se plaint aussi du manque de

clarté et de continuité des directives et des ordres contradictoires susceptibles de générer des erreurs.

En 2009, une enquête menée de juin à novembre par le Service de santé du personnel de l'Etat a soulevé des problèmes de burn-out sur plus de 30 % du personnel du SPMi. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### **Favoriser les solutions constructives et l'apaisement et remettre la protection des enfants et de la famille au cœur de l'action du SPMi**

La valeur d'un service tel que le SPMi ne se lit pas dans le nombre d'interventions qu'il réalise. Une intervention qui aggrave dans le long terme la crise au sein d'une famille n'est pas une réussite. Il y a toujours des solutions constructives d'apaisement que l'on peut mettre en place après que les situations de tensions extrêmes sont passées. Ce sont ces alternatives d'aide et de soutien aux pères, mères et familles en crise que cette motion souhaite favoriser.

Mettons en place un système et une politique de protection de la famille et des proches, qui permettent de travailler dans l'intérêt de la cohésion familiale élargie et de la cohésion sociale. Impliquons si possible les proches aidants et les alliés, soutenus par des professionnels de la condition de l'enfance et de la famille, dans un esprit d'ouverture et de bienveillance, afin que le SPMi puisse retrouver de la dignité et de la satisfaction à réaliser sa mission. Il est temps de répondre aux attentes du personnel du SPMi qui souhaite depuis longtemps une réforme pour remettre la protection des enfants et la qualité des prestations au cœur de leur action.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire un bon accueil à cette motion.